



N° \_\_\_\_\_/PR/ RPPR-CAB

## COMPTE RENDU N°48 REUNION DU CABINET DU 15 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quinze février à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- Jean-Raymond DIRAT, directeur du cabinet ;
- Eugène ONDZAMBE-NGOYI, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- Jean Anaclet MAMPASSI, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- Félicité Célestine OMPORO ENOUANY, conseiller à la planification et à la prospective.
- Jean Roger OSSETE, conseiller aux évaluations physiques ;
- Euloge ITOUA, conseiller aux évaluations financières.

L'ordre du jour comportait les points ci-après.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 8 février 2023.
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du cabinet du 8 février 2023.
3. Examen du projet de programme d'activités de l'année 2023.
4. Examen du plan et de l'introduction du rapport de l'évaluation annuelle (2022) des programmes et projets.
5. Traitement des décisions du cabinet partiellement ou non exécutées.
6. Divers.

## **1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 08 février 2023.**

Le RPPR a amendé le compte rendu en la forme et dans le fond. Les conseillers aux évaluations financières et aux programmes et politiques économiques y ont apporté des amendements de forme. Le compte rendu a été adopté moyennant la prise en compte de ces amendements. Il sera archivé comme suivant la procédure habituelle.

## **2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du cabinet du 08 février 2023**

Le RPPR a accordé la parole au conseiller aux politiques et programmes sociaux pour présenter ce point.

### **A. Rappel des décisions de la réunion du 8 février 2023.**

**A.1.** Reprendre l'élaboration du programme d'activités de l'année 2023 en se basant sur les directives données par le RPPR à la faveur de la réunion du 08 février 2023.

**A.2.** Revoir le projet des dépenses du cabinet exercice 2023 en réajustant les montants sous-estimés de certaines rubriques.

**A.3.** Recevoir le directeur général du contrôle des marchés publics en vue d'accélérer la procédure de signature du contrat pour l'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

**A.4.** Rédiger les termes de référence du site web du RPPR.

**A.5.** Elaborer une proposition de l'organisation de la base des données du RPPR (dans l'attente de celle comprise dans le logiciel de suivi-évaluation).

**A.6.** Accélérer l'élaboration des tableaux de bord des projets visités et renseigner leurs fiches d'identification.

## **A. Exécution des décisions du cabinet, en date du 15 février 2023.**

**B.1.** Le projet de programme d'activités du cabinet exercice 2023 a été repris suivant les indications du RPPR. Il est soumis à l'examen de la réunion de ce 15 février 2023.

**B.2.** Le projet réécrit des dépenses du cabinet du RPPR pour l'exercice 2023 sera examiné à la prochaine réunion.

**B.3.** En raison de son absence de Brazzaville, le directeur du cabinet n'a pas reçu le directeur général du contrôle des marchés publics.

**B.4.** La tâche d'élaboration des termes de référence du site web a été mise en veilleuse pour privilégier les travaux préliminaires de rédaction du rapport de l'évaluation annuelle des programmes et projets.

**B.5.** L'élaboration de la proposition d'organisation de la base des données du RPPR a été également mise en attente pour les mêmes raisons.

**B.6.** L'élaboration des tableaux de bord est en voie d'achèvement. Les fiches d'identification des programmes et projets sont renseignées au rythme de la mise à disposition des informations par les ministères et autres maîtres d'ouvrage.

## **3. Examen du projet corrigé du programme d'activités de l'année 2023**

Le RPPR a noté que la méthode consistant à déterminer les objectifs, les actions et leur contenu ainsi que les résultats attendus par un questionnement, a été bien comprise. Cependant, il a observé que les réponses résultant du questionnement manquent encore de pertinence. Le RPPR a procédé à l'examen de deux (2) des documents présentés par les conseillers en indiquant précisément, pour chaque activité programmée, les objectifs, les actions à entreprendre et leur contenu.

Sur la base de ces exemples, le RPPR a demandé de poursuivre le travail, en vue de la présentation d'une version finale du programme d'activités 2023 à la prochaine réunion du cabinet pour adoption.

#### **4. Examen du plan et de l'introduction du rapport de l'évaluation annuelle (2022) des programmes et projets.**

Le RPPR a proposé un projet de plan détaillé et une introduction du rapport de l'évaluation des programmes et projets, réalisée en janvier 2023.

Les échanges qui se sont instaurés ont permis aux conseillers de comprendre la trame du rapport à rédiger.

Le RPPR a demandé à chacun d'approfondir l'examen de ces deux projets (plan et introduction) qui déterminent la qualité et le contenu du rapport.

#### **5. Traitement des décisions du cabinet partiellement ou non exécutées.**

Le RPPR a invité le conseiller aux politiques et programmes sociaux à présenter ce point

##### **A. Rappel des décisions**

**A.1.** Acquérir le logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

**A.2.** Créer le site web du RPPR.

**A.3.** Créer la base des données des plans, programmes et projets.

##### **B. Exécution des décisions**

**B.1.** Le directeur du cabinet, chargé d'entretenir le directeur général du contrôle des marchés publics, pour la signature du contrat d'acquisition du logiciel, n'a pas pu s'acquitter de sa mission en raison de son absence de Brazzaville.

**B.2. B3.** Les termes de référence du site web et la proposition de l'organisation de la base des données du RPPR ne sont pas encore élaborés. Les acteurs commis à cette tâche étaient également absents de Brazzaville.

L'ordre du jour étant épuisé et rien n'étant inscrit au titre des divers, le RPPR a levé la séance à 14 heures 15 minutes.

Adopté, le 22 février 2023

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

**Eugène ONDZAMBE-NGOYI**

**Jean-Raymond DIRAT**